



# EXTINCTEURS

# N 4

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Ce certificat est enregistré sous le numéro 2009-DM-0001 par le titulaire des certifications conjointes.

### Titulaire des certifications conjointes

Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Service d'installation et de maintenance d'extincteurs\*, sous le n° **381/05/04-285**

Nom (ou raison sociale) **AADIS – AIDE ASSISTANCE DEFENSE INCENDIE SERVICE**

**1 BOULEVARD DE L'OISE**

**95030 CERGY PONTOISE CEDEX**

Représentée par **MME C. LEGRAND**

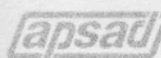
### Établissement objet de l'installation

Installation (décrite ci-contre) réalisée dans l'établissement suivant :

Nom (ou raison sociale) **IVOXE SAS**

**2 GRANDE RUE**

**77135 PONTCARRE**



## Certificat de conformité à la règle APSAD R4 (intégrant les dispositions de l'assurance)

# N 4

Déclarons sur l'honneur que l'installation d'extincteurs décrite ci-contre, mise en service le 23 / 01 / 2009 a été  réalisée  modifiée par nous-mêmes conformément à la règle APSAD R4, édition 01.2007.0/janvier 2007

Nous assurons qu'un dossier technique complet dont le contenu est indiqué dans la règle d'installation a été remis à notre client. La vérification de conformité a été effectuée par M. DAVID MARQUES ..... en présence du client représenté par : .....

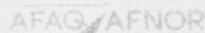
A CERGY . le 17 / 02 / 2009 Signature et cachet de l'entreprise :

**AADIS**  
1 BOULEVARD DE L'OISE  
95030 CERGY PONTOISE CEDEX  
TEL : 01.30.73.29.64  
FAX : 01.30.30.91.55

Ce certificat doit être dûment signé par l'entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Service d'installation et de maintenance d'extincteurs et établi en 4 exemplaires :

1 exemplaire conservé par l'entreprise titulaire des certifications conjointes, 1 exemplaire transmis au secrétariat des certifications conjointes, 2 exemplaires transmis au client dont 1 transmis par lui à l'assureur.

Remplir le cadre ci-contre SVP (Caractéristiques de l'établissement et de l'installation)



\* Certifications conjointes délivrées par le CNPP, Organisme certificateur reconnu par la profession de l'Assurance - Département Certification CNPP Cert. - CD 64 - Route de la Chapelle Réanville - BP 2265 - 27950 SAINT MARCEL - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX - www.marque-nf.com Ces certifications prouvent la conformité du service aux dispositions de la règle APSAD R4, de la norme NF S 61-922 et du règlement I4 - NF 285 et garantissent que les compétences du personnel, les moyens matériels, l'organisation, l'accueil et l'identification des besoins, le contrat, les prestations techniques de conception, de réalisation, de vérification de conformité initiale, de maintenance et de vérifications périodiques sont contrôlées régulièrement par CNPP Cert. et AFAQ AFNOR Certification.